



Neopost SA – Société Anonyme au capital de 32.294.363 euros

Siège Social : 113 RUE JEAN MARIN NAUDIN - 92220 BAGNEUX – FRANCE

RCS : NANTERRE B 402 103 907

Descriptif du programme de rachat de ses propres actions lancé par le Conseil d'Administration du 5 juillet 2011 suivant l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire réunie le 5 juillet 2011 et en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, homologués par arrêté du 30 décembre 2005.

Catégorie des titres concernés :

Neopost SA - Actions ordinaires - ISIN : FR0000120560

WE VALUE YOUR MAIL

www.neopost.com

INTRODUCTION – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE, SON SECTEUR D'ACTIVITE ET SA PLACE DE COTATION

La présente note d'information a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat d'actions par Neopost S.A., société mère du groupe Neopost.

NEOPOST est le premier fournisseur européen et le deuxième fournisseur mondial de solutions de traitement du courrier. Implanté dans 19 pays, avec 5 700 salariés, un chiffre d'affaires annuel de 966 millions d'euros en 2010 et une offre commercialisée dans plus de 90 pays, le Groupe est un acteur incontournable du marché de l'équipement des salles de courrier et des solutions logistiques.

Il offre les solutions les plus avancées en matière d'affranchissement, de pli, d'insertion ou d'adressage de documents ainsi qu'en matière de traçabilité logistique. Neopost propose aussi une offre de services complète, intégrant notamment le conseil, la maintenance et les solutions de financement.

Neopost est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris et fait partie notamment du SBF 120.

I – BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME D'ACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 aux termes de sa 15ème résolution, avait autorisé un programme de rachat d'actions mis en œuvre par une décision du Conseil d'Administration en date du 6 juillet 2010.

I.1 - Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées entre le 7 juillet 2010 et le 5 juillet 2011

Solde du précédent programme : 185.318
Nombre de titres achetés depuis le début du programme : 726.638
Nombre de titres cédés depuis le début du programme : 701.248
Nombre de titres transférés depuis le début du programme : 55.658
Nombre de titres annulés depuis le début du programme : Néant
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois : Néant
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 0,50 %
Nombre de titre détenus en portefeuille : 155.050
Valeur comptable du portefeuille : 9.437.448,716 Euros
Valeur de marché du portefeuille (cours de clôture du 05/07/11) : 9.078.177,500 Euros

Durant le programme du 7 juillet 2010 au 5 juillet 2011, Neopost n'a pas racheté de titres dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options

d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. Au cours de cette période, 55.658 titres ont été apportés et transférés dans le cadre de la remise d'actions gratuites et de stock options aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. A cet effet, Neopost possède 58.507 titres au 5 Juillet 2011 rachetés lors des précédents programmes.

Durant le programme, aucune action n'a été rachetée avec l'objectif d'être annulée.

Par ailleurs, Neopost a conclu le 2 novembre 2005 un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas. Sur la durée du programme et dans le cadre du contrat de liquidité, 726.638 titres ont été achetés, 701.248 titres ont été vendus et 96.543 titres sont détenus au 5 juillet 2011.

I.2 Détails des opérations :

Opérations réalisées au comptant : Néant

Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité

Au 5 juillet 2011, le contrat de liquidité fait apparaître un solde de 96.543 titres en portefeuille pour une valeur comptable de 5.814.736,85 euros.

II –OBJECTIFS DU PROGRAMME AUTORISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 05 JUILLET 2011

Les objectifs sont :

- l'annulation de tout ou partie des titres rachetés dans le cadre de la politique financière de la société. Neopost envisage d'attribuer 30% de ses rachats d'actions à cet objectif soit 968.890 titres (dans le cas où Neopost rachète la totalité des 10% autorisé par l'Assemblée Générale);
- la remise d'actions suite aux obligations contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés du groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié, de plans d'épargne d'entreprise ou de toutes autres dispositions légales. Neopost envisage d'attribuer 30% de ses rachats d'actions à cet objectif soit 968.890 titres (dans le cas où Neopost rachète la totalité des 10% autorisé par l'Assemblée Générale);

- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe. Neopost envisage d'attribuer 10% de ses rachats d'actions à cet objectif soit 322.964 titres (dans le cas où Neopost rachète la totalité des 10% autorisé par l'Assemblée Générale).
- d'assurer la liquidité et /ou l'animation du marché de l'action, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante. Neopost envisage d'attribuer 30% de ses rachats d'actions à cet objectif soit 968.890 titres (dans le cas où Neopost rachète la totalité des 10% autorisé par l'Assemblée Générale);

III – MODALITES

Prix d'achat unitaire maximal : 1,3 fois la moyenne des 60 derniers cours de clôture de l'action précédant le jour du rachat.

III. 1 Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par Neopost

Les titres qui feront l'objet du présent programme sont les actions ordinaires Neopost de même catégorie coté sur l'Eurolist par Euronext Paris sous le code ISIN FR0000120560.

Le nombre de titres susceptible d'être acquis par la société ne pourra pas excéder 10% du nombre d'actions composant le capital social à la date du rachat, et le nombre maximum d'actions détenues par la société après ces achats ne pourra excéder 10% du montant du capital social. A titre indicatif, sur la base du nombre d'actions existantes à la date du 5 juillet 2011, le nombre total de titres pouvant être acquis par la société est au maximum de 3.229.636, sachant que Neopost détient 155.050 de ses actions à cette même date.

Par ailleurs la société s'engage à maintenir un flottant suffisant pour respecter les seuils tels que définis par Euronext.

III. 2 Durée et calendrier du programme

Au terme de la résolution proposée à l'Assemblée Générale, ce programme est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter de cette Assemblée Générale.

Pour toute information supplémentaire vous pouvez contacter:

Gaële LE MEN, Directeur Relations Investisseurs

Tél : 01 45 36 31 39

Fax : 01 45 36 30 30

E-mail : g.le-men@neopost.com

Ou consulter notre site Internet : www.neopost.com